

Réunion du conseil municipal

**CONSEIL MUNICIPAL
10 JUILLET 2020**

Procès-verbal

L'an deux mil vingt, le dix du mois de juillet à huit heures, le Conseil Municipal de la Commune de BOURBON-LANCY s'est réuni à l'espace culturel-salle Saint Léger en session extraordinaire sous la présidence de Mme Edith GUEUGNEAU, Maire, en suite de la convocation faite le deux juillet 2020 en application de l'article L. 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient présents : Edith GUEUGNEAU, Murielle HUCHET, Roger JACOB, Michèle COURTIAL, Philippe PACAUD, Sylvie GOURY, Jean-Claude POTIER, Anne-Marie JURY, Alexis MEYER, Jean-Louis BAJAUD, Patrick GRONFIER, Martine Henriette BOUSSUGE, Bruno CHARBONNIER, Magalie CHEVILLARD, Arnaud LALLEMAND, Muriel NICOLAS, Antoine BARBAGIOVANNI PISCIA, Marcel STANIO, Marie-Odile GUIBOUX, Jackie MARION.

Etaient absents excusés ayant donné pouvoir : Jean-Marc BRIGAUD à Michèle COURTIAL, Clotilde MENTION à Alexis MEYER, Séverine DAJOUX à Muriel NICOLAS, Véronique RUIZ à Edith GUEUGNEAU, Franck CHARMENSAT à Marcel STANIO, Martine VACHERON à Marie-Odile GUIBOUX

Etait absent excusé (n'étant pas de nationalité française) : Robertus SCHENKELAARS

Secrétaire de séance : Anne-Marie JURY

Madame la Maire ouvre la séance du conseil municipal à 8h00 et procède à l'appel nominal des conseillers municipaux.

Le quorum étant atteint, le conseil municipal peut débiter.

N°1 – ELECTION SENATORIALES – ELECTION DES DELEGUES DU CONSEIL MUNICIPAL ET DE LEURS SUPPLEANTS EN VUE DE L'ELECTION DES SENATEURS

Vu le Code Electoral et notamment les articles R. 131, R. 133, L. 288 et L. 289.

Vu le décret n° 2020-812 du 29 juin 2020 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des Sénateurs ;

Vu la circulaire n° INTA2015957J du 30 juin 2020 relative à la désignation des délégués des Conseils Municipaux et de leurs suppléants en vue de l'élection des Sénateurs,

Vu l'arrêté préfectoral du 4 juin 2014 fixant le nombre de délégués et suppléants à élire dans chaque commune,

Madame la Maire rappelle qu'auront lieu le 27 septembre 2020 les élections sénatoriales. Lors de ces élections, voteront, afin d'élire les sénateurs, les délégués de chaque commune désignés par le Conseil Municipal.

L'élection du collège issu des conseils municipaux doit avoir lieu le 10 juillet 2020.

La Commune de Bourbon Lancy doit désigner 15 délégués titulaires et 5 délégués suppléants. Les délégués et leurs suppléants sont élus sur une même liste suivant le système de la représentation proportionnelle avec application de la règle de la plus forte moyenne sans panachage, ni vote préférentiel.

Madame la Maire procède au dépôt de liste. Elle rappelle que pour être délégués titulaires ou suppléants il faut avoir la nationalité française. La déclaration de candidature doit être rédigée sur papier libre et doit comporter les mentions suivantes : le titre de la liste présentée (chaque liste doit se présenter sous une dénomination qui lui est propre, le choix de la liste n'est cependant pas un motif de rejet de la candidature), les noms, prénoms, sexe, domicile, date et lieu de naissance ainsi que l'ordre de présentation des candidats.

Les listes comprennent au plus 20 candidats.

Les candidats peuvent se présenter soit sur une liste comportant autant de noms qu'il y a de délégués et de suppléants à élire, soit sur une liste incomplète.

Chaque liste de candidats aux fonctions de délégués et de suppléants est composée alternativement d'un candidat de chaque sexe.

Modalité de dépôt : Les listes de candidats doivent être déposées auprès du Maire aux dates et heures fixées par la séance au cours de laquelle le conseil municipal est appelé à élire les délégués et suppléants. Elles peuvent être déposées jusqu'à l'ouverture du scrutin. Les dépôts par voie postale, télécopie ou messagerie ne sont pas admis. Le dépôt d'une liste de candidats peut se matérialiser par le seul dépôt de bulletins de vote comprenant toutes les mentions indiquées précédemment.

Madame la Maire présente la liste au nom du Rassemblement Démocratique Bourbonnien et demande la liste à l'opposition.

Monsieur STANIO indique que la liste « Ensemble pour Bourbon » ne présentera pas de liste.

Mme la Maire précise la composition du bureau qu'elle préside :
2 conseillers les plus âgés – Jackie MARION et Roger JACOB
2 conseillers les plus jeunes – Magalie CHEVILLARD et Alexis MEYER
Madame JURY sera secrétaire.

Madame la Maire invite le conseil municipal à procéder à l'élection des délégués et de leurs suppléants en vue de l'élection des sénateurs. Les délégués et leurs suppléants sont élus sur la même liste, sans débat, à la représentation proportionnelle suivant la règle de la plus forte moyenne, sans panachage ni vote préférentiel.

Les candidats sont proclamés élus dans l'ordre de présentation de la liste telle qu'elle a été déposée auprès du Maire, les premiers élus étant délégués et les suivants suppléants. L'ordre des suppléants résulte de leur ordre de présentation sur la liste.

Madame la Maire précise que les membres du conseil municipal qui sont également députés, sénateurs, conseillers régionaux, conseillers départementaux, peuvent participer à l'élection des délégués et suppléants mais ne peuvent être élus délégués ou suppléants.

Madame la Maire précise que les militaires en position d'activité membres du conseil municipal peuvent participer à l'élection des délégués et suppléants mais ne peuvent être élus délégués ou suppléants.

Madame la Maire rappelle que les délégués sont élus parmi les membres du conseil municipal et que les suppléants sont élus soit parmi les membres du conseil municipal, soit parmi les électeurs de la commune.

Madame la Maire procède à la lecture de la liste : Edith GUEUGNEAU, Jean-Marc BRIGAUD, Murielle HUCHET, Roger JACOB, Michèle COURTIAL, Philippe PACAUD, Sylvie GOURY, Jean-Claude POTIER, Anne-Marie JURY, Alexis MEYER, Magalie CHEVILLARD, Jean-Louis BAJAUD, Séverine DAJOUX, Patrick GRONFIER, Martine Henriette BOUSSUGE, Bruno CHARBONNIER, Clotilde MENTION, Arnaud LALLEMAND, Véronique RUIZ et Antoine BARBAGIOVANNI PISCIA.

Aussi, Madame la Maire propose de procéder au vote à bulletin secret.

Les résultats, après vote à scrutin secret sont :

- Bulletins dans l'urne : 26
- Blancs, nuls, vides : 05
- Suffrages exprimés : 21

Le résultat après dépouillement donne en nombre de voix :

- Rassemblement Démocratique Bourbonnien : 21

Après application du quotient électoral,
la liste " Rassemblement Démocratique Bourbonnien " obtient 15 délégués titulaires : (Edith GUEUGNEAU, Jean-Marc BRIGAUD, Murielle HUCHET, Roger JACOB, Michèle COURTIAL, Philippe PACAUD, Sylvie GOURY, Jean-Claude POTIER, Anne-Marie JURY, Alexis MEYER, Magalie CHEVILLARD, Jean-Louis BAJAUD, Séverine DAJOUX, Patrick GRONFIER, Martine Henriette BOUSSUGE),
et 05 suppléants (Bruno CHARBONNIER, Clotilde MENTION, Arnaud LALLEMAND, Véronique RUIZ et Antoine BARBAGIOVANNI PISCIA).

Madame la Maire s'assure que les délégués élus se rendront à Mâcon le 27 septembre 2020 pour les élections sénatoriales. Le déplacement sera organisé. Les sénateurs représentent les communes.

Madame la Maire remercie l'ensemble des participants. Elle invite le public à quitter la salle en premier, puis les élus.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 08h45.